



## COMMUNE DE NEXON

87800 - ☎ 05.55.58.10.19 - 📠 05.55.58.33.50 [mairie.nexon@orange.fr](mailto:mairie.nexon@orange.fr)

Département de la Haute-Vienne

Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2019

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2019

Présents : AGOT Didier, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Hélène BEYRAND-LABIDOIRE, Michel BONNET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, Jean-Christophe CARPE, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT, Bernard RAYNAUD.

Pouvoirs : Estelle BEQUET à Valérie LACORRE, Frédéric MASSY à Louis JAVERLIAT, Martine DAPY à Bernard RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Valérie LACORRE

La séance débute à 20h35

---

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019.
2. Chapiteau du Sirque à Nexon : présentation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation
3. Aménagement du centre bourg – Places de la République et Annie Fratellini : présentation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation
4. Budget principal 2019 : décision de modification n°1
5. Travaux de remplacement de la station d'épuration des eaux usées des Gannes : autorisation de signer des conventions de servitudes avec ENEDIS
6. Décisions prises par délégation en application de l'article L.2122-23 du CGCT.
7. Informations et questions diverses.

XXXXXXXXXX

#### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019 :**

*Le compte rendu du Conseil municipal du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.*

### **Délibération n° 2019 - 55**

#### **Chapiteau du Sirque à Nexon : présentation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation.**

Le maire expose que le cabinet d'architecte mandataire A.D.H. a transmis à la commune les pièces techniques du dossier en phase projet du chapiteau.

Ce dossier a été présenté à la commission Travaux du 26 juin dernier.

Le projet comprend 9 lots travaux pour un montant de prestations estimé à 932.361 € HT.

Le marché sera passé selon une procédure adaptée. Le montant de l'opération étant supérieur à 300.000 € et éligible au C.D.D.I., le marché est soumis à la clause d'insertion sociale départementale (70 heures sur le lot 01 et 70 heures sur le lot 02).

Les critères d'évaluation retenus sont la valeur technique des prestations à 60 % et le prix des prestations à 40 %.

La consultation sera mise en ligne sur le profil acheteur de la collectivité ([www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, autorise le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés correspondants.*

### **Délibération n° 2019 - 56**

#### **Aménagement du centre bourg – Places de la République et Annie Fratellini : présentation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation.**

*Présentation du dossier de consultation des entreprises par M. Julien PASCAL du cabinet LARBRE INGENIERIE.*

Le maire expose que les cabinets ALUPA et LARBRE INGENIERIE ont présenté la note technique du permis d'aménager aux membres du C.O.P.I.L. du mois de mai dernier, le dossier a également été étudié par la commission Travaux du 26 juin 2019. Il est rappelé que la demande de permis d'aménager porte sur les trois phases de travaux (le haut de la Place de la République, la place Annie Fratellini, le bas de la place de la République).

Le maire rappelle que seule la tranche 1 (le haut de la place de la République) est éligible à la DETR, au DSIL ainsi qu'à la subvention départementale (CDDI).

Les présents travaux portent sur la tranche 1 (tranche ferme) et la tranche 2 (place Annie Fratellini) est mise en tranche optionnelle.

Il convient, conformément au planning, de présenter le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le maire à lancer la consultation. Les derniers éléments techniques ont été présentés en séance.

Le dossier est également soumis à la clause sociale d'insertion exigée par le Conseil Départemental (210 heures). Le marché sera passé selon une procédure adaptée. Les critères d'évaluation retenus sont les mêmes que précédemment, à savoir la valeur technique des prestations (60 %) et le prix des prestations (40 %).

Le coût d'opération de la première tranche, composée d'un lot unique, est estimé à 652.828 €, dont 596.050 € H.T. de travaux.

*Le maire indique que l'ordre de service de démarrage des travaux devant être donné avant la fin de l'année 2019 pour demeurer éligible au F.S.I.L., la consultation sera lancée en juillet pour une remise des offres au 20 septembre 2019.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, autorise le maire à lancer la consultation et à signer le marché correspondant.*

**Délibération n° 2019 - 57**

**Budget principal 2019 : décision de modification n°1.**

Le maire rappelle que par délibération du 24 juin dernier, le conseil municipal a pris la décision d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15.000 € à l'association Le Sirque. Par ailleurs, les crédits relatifs aux associations étant insuffisants, il est nécessaire de les abonder de 4 000 € supplémentaires, pour notamment prendre en compte l'achat de deux abris de touche par l'Association Sportive Nexonnaise (A.S.N.).

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Compte 022 (dépenses imprévues)	- 19 000 €
Compte 6574 (subventions aux associations)	+ 19 000 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 2019 - 58**

**Travaux de remplacement de la station d'épuration des eaux usées des Gannes : autorisation de signer des conventions de servitudes avec ENEDIS.**

Le maire expose que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique nécessaire à la nouvelle station d'épuration, ENEDIS a confié les études à la société Atlantique Alpes Ingénierie.

Cette dernière nous a transmis 2 conventions de servitudes car les travaux envisagés doivent emprunter la propriété communale :

- Une convention ligne souterraine 20 000 volts,
- Une convention ligne électrique aérienne 20 000 volts.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer les présentes conventions.*

**Décisions prises par délégation en application de l'article L.2122-23 du CGCT.**

- Travaux de remplacement de la station d'épuration des Gannes : devis travaux signé avec la SAUR portant sur la location d'un groupe électrogène durant l'intervention de remplacement du transformateur (14 096,61 € HT).

**Informations et questions diverses.**

- ❖ Travaux du chapiteau : sur une question de Bernard RAYNAUD concernant les financements attendus, le Maire indique que les différentes subventions ont été obtenues (Etat D.R.A.C, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental C.D.D.I.).
- ❖ M. David MAURY a annoncé au maire son intention de cesser son activité d'artisan en chauffage plomberie. Une transmission de l'entreprise est souhaitée.

- ❖ Il est constaté des difficultés pour déboucher en véhicule du chemin P.D.I.P.R. à Valette en direction de la RD 17, demander un devis de travaux à l'entreprise qui sera chargée de réaliser le programme de voirie 2019.
- ❖ Etang de la Lande : Hélène BEYRAND-LABIDOIRE signale le caractère dangereux en bordure de l'étang depuis les travaux de voirie qui ont rehaussé la chaussée. La mise en place d'une lice en bois pourrait apporter un sentiment de sécurité accru aux usagers piétons de ce cheminement.
- ❖ Madame LEOBON propose de revendre la Licence IV de l'ancien restaurant rue Pasteur à la commune de Nexon. Après renseignement pris, la licence IV est valable 3 ans, elle peut être portée par un élu, qui doit pour cela suivre une formation, afin de la conserver dans la commune.
- ❖ Il n'y a toujours pas de repreneur du Noctambule connu en mairie pour le moment, à l'instar de la boucherie MICHAS en recherche de successeur.
- ❖ Installation de trois éco-points supplémentaires : à proximité la gare avenue Jean Jaurès, sur le délaissé de l'avenue Garibaldi et au Brouillet. Hélène BEYRAND-LABIDOIRE observe qu'avenue Jean Jaurès, il faut se garer sur la route. Le maire précise qu'un aménagement pour le confort d'accès des usagers sera réalisé après mesure des volumes de déchets collectés (pertinence de l'emplacement).
- ❖ Travaux sur la départementale 704 : du 13 juillet au 15 août, fermeture de la voie par petits tronçons.

**Prochain Conseil municipal : le jeudi 19 septembre 2019 à 20h30**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.*

La Secrétaire,  
Valérie LACORRE

Le Maire,  
Fabrice GERVILLE-REACHE